

Livret d'accueil et de suivi du jeune musicien ayant des besoins spécifiques

Mieux comprendre, mieux accompagner : Un outil commun pour entourer le jeune musicien au Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne

Ce livret d'accueil a été adopté par délibération du Conseil municipal lors de sa séance du 10 juin 2026 (délibération n°2026/147).

Table des matières

Objet et finalité.....	2
Information sur le recueil des données et principes fondateurs	2
Autorisations des représentants légaux	3
Enfant concerné	3
Responsables légaux	3
Consentement des représentants légaux	3
Les constats de la famille	4
Qui est l'enfant ?	4
Quel est son rapport à la musique et aux arts en dehors du conservatoire ?	4
Comment l'enfant apprend-il ?	5
Comment communique-t-il ?	5
Certaines situations appellent-elles une attention particulière ?.....	6
Les observations de l'équipe pédagogique du CRC	7
Compétences musicales et artistiques observées	7
Centres d'intérêt musicaux	7
Relations avec ses pairs et avec l'équipe enseignante	7
Description factuelle du comportement typique de l'enfant lors des séances	8
Suivi de l'accompagnement et de l'épanouissement.....	9
Le regard de l'enfant et de sa famille	9
Le regard de l'équipe enseignante.....	10
Le constat commun (enfants, parents et équipe enseignante)	11
Délibération n° 2026/147	12

Objet et finalité

Ce livret a été conçu pour offrir un soutien complet et personnalisé aux enfants ayant des besoins spécifiques dans le cadre de leur parcours musical et artistique au conservatoire. Il constitue également un outil précieux pour leurs familles, ainsi que pour les professeurs et l'ensemble des personnels de l'établissement. Cependant, ce livret n'a aucunement un caractère obligatoire pour les familles.

Son objectif principal est de créer un fil conducteur entre les différents environnements dans lesquels l'enfant évolue – à la maison comme au conservatoire. Il permet de suivre ses progrès, d'identifier ses difficultés, de noter les évolutions et de consigner les faits marquants, afin d'améliorer la qualité de l'accueil, de l'accompagnement et de l'enseignement proposés.

Au cœur de ce dispositif se trouvent l'enfant et sa famille. Ensemble – familles, professeurs, direction et équipe pédagogique – nous construisons une communauté engagée, solidaire et bienveillante, permettant à chaque enfant de s'épanouir pleinement dans son parcours artistique.

Ce livret a aussi pour objectif d'adapter si nécessaire les cursus proposés au CRC selon les besoins de chaque enfant.

Information sur le recueil des données et principes fondateurs

Les informations recueillies dans ce livret ne feront l'objet d'aucun traitement automatisé. Ce livret pourra être conservé au choix des parents, sous forme papier uniquement ou sous forme numérique incluse dans un espace sécurisé du logiciel Rhapsodie gérant l'ensemble des documents liés à la scolarité des élèves. Lorsque le livret est conservé sous format numérique via le logiciel Rhapsodie, celui-ci est hébergé dans un environnement sécurisé conforme aux exigences en matière de protection des données. Les informations sont recueillies par la direction du conservatoire dans le cadre de l'accompagnement pédagogique et inclusif de votre enfant. Ce livret appartient à l'enfant et à sa famille.

Les informations recueillies sont limitées à des données factuelles et pédagogiques, sans caractère médical et utilisées uniquement par les professionnels habilités dans le strict cadre de leurs missions : professeurs, coordinateurs pédagogiques, direction du conservatoire. Ils s'engagent à utiliser ce livret dans le strict cadre professionnel et pédagogique, et à n'y communiquer que des informations simples, concrètes et factuelles, utiles à la mise en place d'adaptations pédagogiques bienveillantes et efficaces. Aucune information confidentielle n'y sera inscrite sans l'accord des parents. Ce livret n'a pas vocation à poser un diagnostic, se substituer à un dossier médical ou à un plan d'accompagnement personnalisé établi par d'autres professionnels de santé ou de l'Education nationale.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant ou concernant votre enfant. Vous pouvez exercer ces droits en contactant la direction du conservatoire. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à l'accompagnement de votre enfant au sein de l'établissement, puis supprimées conformément aux règles en vigueur.

Pour plus d'informations sur la gestion de vos données personnelles et les droits dont vous disposez au titre du RGPD et de la loi CNIL, vous pouvez contacter la direction du conservatoire ou le délégué à la protection des données de la commune d'Eaubonne à l'adresse dpo@valparisis.fr.

Autorisations des représentants légaux

Enfant concerné

Nom prénom :

Responsables légaux

Date et lieu :

Nom prénom

Statut du responsable légal (père, mère, tuteur)

Nom prénom

Statut du responsable légal (père, mère, tuteur)

Consentement des représentants légaux

Je soussigné(e) :

Je soussigné(e) :

☐ Autorise la collecte et l'utilisation des informations contenues dans ce livret dans le cadre de l'accompagnement pédagogique de mon enfant

☐ N'autorise pas la collecte de ces informations

Je comprends que ce dispositif est facultatif et que je peux retirer mon consentement à tout moment.

Signature et date :

Signature et date :

Les constats de la famille

Pour mieux répondre aux besoins de votre enfant et adapter au mieux son parcours au conservatoire, nous souhaitons mieux le connaître. Quels éléments aimeriez-vous partager au sujet de votre enfant, de son histoire et de son rapport à la musique ou aux arts ?

Les questions ci-dessous sont des pistes de réflexion. Vous êtes libres de ne répondre qu'à celles qui vous semblent pertinentes.

Qui est l'enfant ?

- Quels sont ses traits de caractère principaux ? Est-il plutôt réservé ou expansif ? Aime-t-il être entouré ou préfère-t-il travailler seul ? Comment réagit-il face aux nouveautés, aux changements de routine ou aux situations imprévues ?

Quel est son rapport à la musique et aux arts en dehors du conservatoire ?

- Écoute-t-il de la musique à la maison ?
- Quel(s) style(s) apprécie-t-il ?
- Pratique-t-il une autre activité artistique (danse, théâtre, dessin, etc.) ?

Si l'enfant étudie déjà au CRC :

- S'exerce-t-il à son instrument à la maison ?
- Comment se déroule sa pratique à la maison (plaisir partagé, rituels, autonomie) ?
- Dans quelles conditions (durée, régularité, avec ou sans accompagnement parental) ?

Comment l'enfant apprend-il ?

- A-t-il des facilités pour mémoriser, pour lire, pour reproduire ce qu'il entend ? A-t-il besoin de nombreuses répétitions avant d'intégrer quelque chose de nouveau ? Est-il plus à l'aise à l'oral ou à l'écrit ? Supporte-t-il bien les situations d'évaluation ou les moments de prestation devant un public (auditions, examens) ?
- Dans quels domaines l'enfant est-il autonome ?

Si l'enfant est déjà élève au CRC :

- Est-il capable de s'organiser seul pour travailler ? A-t-il besoin d'un adulte pour cadrer ses temps de pratique instrumentale ? Comment gère-t-il ses affaires (partitions, cahiers, instrument) ?

Comment communique-t-il ?

- S'exprime-t-il facilement avec les adultes ? Avec ses pairs ?
- A-t-il des difficultés de communication verbale, de compréhension des consignes orales ou écrites ? Utilise-t-il d'autres modes de communication ?

Certaines situations appellent-elles une attention particulière ?

- Des situations ou environnements particuliers génèrent-ils chez lui de l'anxiété, de l'agitation ou des blocages (bruit, changement de salle, attente, regard des autres) ?
- Quelles réponses avez-vous trouvées à la maison ?
- L'enfant a-t-il des sensibilités sensorielles particulières (aux sons forts, à certains timbres, à certaines textures, à certaines lumières) ?
- L'enfant bénéficie-t-il d'accompagnements extérieurs ou de dispositifs éducatifs dont certains éléments pourraient être utiles à connaître pour adapter son accueil au conservatoire (aide de professionnels extérieurs, AESH, PAP, PPS, etc.) ?
- Y a-t-il des éléments importants à connaître pour l'accueillir au mieux ?

Les observations de l'équipe pédagogique du CRC

Ces observations sont rédigées chaque semestre par les professeurs ayant l'enfant en charge. Elles doivent rester factuelles, bienveillantes et centrées sur les comportements observés dans le cadre pédagogique. Les informations sont accessibles uniquement aux enseignants concernés par le suivi de l'élève, dans le respect du principe de confidentialité et du besoin d'en connaître. Ces notes se substituent aux appréciations semestrielles classiques et sont saisies de manière dématérialisée dans le dossier de l'élève via le logiciel Rhapsodie. S'agissant de questions ouvertes, elles n'ont pas vocation à être systématiquement toutes renseignées. Toutefois, afin d'assurer une pédagogie efficace, la mise en commun de ces observations permet à chaque professeur d'adapter son enseignement.

Compétences musicales et artistiques observées

- Quelles sont les facilités de l'enfant ? Dans quels domaines progresse-t-il rapidement ? Montre-t-il une oreille musicale développée, un sens du rythme, une aisance technique, une sensibilité artistique particulière ? Y a-t-il un décalage notable entre ses capacités orales/auditives et ses capacités écrites/théoriques, ou inversement ?

Centres d'intérêt musicaux

- Vers quels répertoires ou styles l'enfant se tourne-t-il spontanément ? Montre-t-il une appétence particulière pour l'improvisation, la composition, le jeu avec partition, le jeu par imitation sans partition, le jeu d'ensemble ?

Relations avec ses pairs et avec l'équipe enseignante

Comment l'enfant interagit-il au cours des séances ? Recherche-t-il le contact avec ses pairs ou ses professeurs ? Se montre-t-il plutôt serein ou en retrait dans les dynamiques de groupe ? De manière générale, comment évoluent le lien de confiance et le sentiment d'aisance mutuelle entre l'élève et l'enseignant ?

Description factuelle du comportement typique de l'enfant lors des séances

- Comment l'enfant réagit-il aux consignes, aux transitions, aux moments d'attente ou aux situations de frustration ? Se montre-t-il agité, inhibé, dans l'opposition, dans le retrait ? Ce comportement est-il récurrent ?
- Est-ce que l'enfant réagit positivement ou négativement à un stimulus sonore particulier ? Un changement dans la routine ? Une situation d'exposition devant les autres ? Une difficulté technique ou de lecture ? Une relation conflictuelle avec un pair ?
- Existe-t-il des points à ajouter ?

Suivi de l'accompagnement et de l'épanouissement

Cette section a vocation à être régulièrement dupliquée afin d'assurer un suivi factuel.

Date de la collecte des informations :

Le regard de l'enfant et de sa famille

L'objectif est ici de recueillir le ressenti de l'élève sur son propre cheminement.

- Ressenti global : Comment l'enfant vit-il son parcours au sein de l'établissement ? Le cadre actuel (éventuellement le Plan d'Accompagnement Personnalisé Musique – PAPM) lui apporte-t-il le confort nécessaire ou mérite-t-il d'être ajusté pour mieux répondre à ses besoins ?
- Épanouissement et autonomie : Quelles évolutions positives (confiance en soi, plaisir de venir, autonomie, curiosité) l'enfant et sa famille ont-ils observées de manière générale ?
- L'enfant commence-t-il à proposer ses propres idées musicales ou artistiques ?
- Lien avec la musique : Quels moments de joie ou de satisfaction l'enfant a-t-il rencontrés dans sa pratique musicale ?
- Pistes d'amélioration : Existe-t-il des situations de fatigue ou des points de tension où un soutien supplémentaire ou un aménagement serait bienvenu pour son bien-être ?
- Parole libre de l'enfant et de sa famille : (Espace pour partager un ressenti, une envie ou une observation particulière).

Le regard de l'équipe enseignante

L'objectif est de valoriser la progression sensible et artistique.

- Évaluation de l'accompagnement : Les aménagements en place permettent-ils de soutenir sereinement le parcours de l'élève ?
- Éveil et sensibilité artistique : Quelles étapes de progression l'équipe a-t-elle observées dans l'expression artistique et la sensibilité de l'élève ?
- L'enfant commence-t-il à proposer ses propres idées musicales ou artistiques ?
- Cheminement global : Comment l'élève s'investit-il dans son apprentissage ? Observe-t-on une évolution dans sa relation aux autres ou dans son aisance au sein du groupe ?
- Ajustements bienveillants : L'équipe identifie-t-elle des besoins nouveaux pour faciliter l'engagement de l'élève et son sentiment de réussite personnelle ?
- Observations libres de l'équipe enseignante : (Partage de moments forts, de réussites ou de pistes de réflexion pour la suite du parcours).

Le constat commun (enfants, parents et équipe enseignante)

- L'accompagnement actuel permet-il à l'enfant de s'épanouir pleinement dans son apprentissage, ou des ajustements sont-ils souhaitables pour favoriser son confort et son plaisir au sein du CRC ?
- Si nécessaire, quelles modalités facilitatrices sont envisagées en articulation, le cas échéant, avec les dispositifs existants relevant de l'Education nationale comme le Plan d'Accompagnement Personnalisé – PAP, en proposant un Plan d'Accompagnement Personnalisé Musique – PAPM (aménagement du rythme de travail à la maison, personnalisation des contenus pédagogiques, aménagement du parcours pour respecter la fatigabilité, valorisation des acquis sous des formes adaptées, allongement d'un cycle pour respecter le rythme de l'enfant, dispense de certaines pratiques, parcours hors cursus, etc.)

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-147

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture	Délibération n°2026/087	A partir de la délibération n°2026/093
	En exercice :	35	35	35
04/06/2026	Présents	29	30	31
	Représentés :	4	4	4
	Votants :	33	34	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX JUIN, A VINGT HEURES TROIS MINUTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le jeudi 04 juin 2026, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, Mme MATTEI Christine, M. DUFOUR Quentin, Mme MANA Julia, M. MÉNARD Lionel, Mme ROINÉ Corinne, M. CHEMTOB Nicolas, M. SOURIA Farid, Mme TALLON Aïcha, M. NOIRÉ Dominique, M. JEUDY Christian, M LEVENT Jay, Mme QUEVA Marie, M. GRIMONPONT Régis, M. MICHELET Cyril, Mme MAREUX Marie-Hélène, M. JAOUEN Gilles, M. RAOULT Gaëtan, Mme GARNIER Sylviane M. CAUZARD-JARRY Florian, Mme RETOURNÉ Sylvie, M. CHAPUT Renaud, Mme BEN CHAABANE Naïma, Mme DAUNESSE Sylvie, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme AURIEL Julie, Mme BUSSEROLLES Francine, M. CHRISTOPHE Robert, Mme WARGNIER Jennifer, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS, à l'ouverture de la séance :

Mme DAUNESSE Maëlle ayant donné pouvoir à M LEVENT Jay,
Mme ABED Kadra ayant donné pouvoir à Mme TALLON Aïcha
Mme CHARBONNIER Martine ayant donné pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire
M. PESSOA Carlos, ayant donné pouvoir à M. CHRISTOPHE Robert

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/086

Mme BOY Delphine

ÉTAIT ABSENT non représenté jusqu'à l'ouverture de la délibération n°2026/093

M. MORISSE Tom

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. RAOULT Gaëtan



CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUIN 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026/147

Approbation du projet d'établissement 2025-2033 – révision 2026 du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne, de la charte éthique et du livret d'accueil et de suivi du jeune musicien ayant des besoins spécifiques

Rapporteur : Madame Christine MATTEI, Adjointe à la Maire déléguée à l'Éducation et à la Culture.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Éducation, notamment son article L. 216-2 ;

VU le décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 relatif au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU l'arrêté du 19 décembre 2023 fixant les critères de classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ;

VU la délibération n°2025/132 du Conseil Municipal du 2 juillet 2026 concernant le projet d'établissement 2025-2033 du Conservatoire à Rayonnement Communal d'Eaubonne ;

VU le bulletin officiel hors-série n° 6 du ministère de la Culture de janvier 2026 – Schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement public spécialisé de la danse, de la musique et du théâtre ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la commune d'Eaubonne en faveur d'un enseignement artistique exigeant, bienveillant, inclusif et accessible à tous ;

CONSIDÉRANT le caractère fondamental pour la Ville d'Eaubonne des règles de bientraitance pédagogique et de protection des élèves mineurs, ainsi que de la prévention des violences et harcèlements sexistes et sexuels (VHSS), garantissant un environnement d'apprentissage sûr, respectueux et conforme aux valeurs du service public ;

CONSIDÉRANT la nécessité de présenter un dossier cohérent, actualisé et conforme aux orientations nationales et de sécuriser juridiquement et pédagogiquement la demande de renouvellement du classement du Conservatoire à Rayonnement Communal ;

Après avis de la Commission n° 1 Education, Culture, Vie associative, Événementiel, Petite enfance, Sports, Tiers-lieu, Jeunesse, Centre Socioculturel, Parentalité, Accessibilité, Égalité femme/homme et lutte contre les discriminations du mardi 26 mai 2026 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville ; Grégoire DUBLINEAU, Martine CHARBONNIER, Carlos PESSOA, Julie AURIEL, Francine BUSSEROLLES, Robert CHRISTOPHE, Jennifer WARGNIER non-inscrits ;

✎ **ARTICLE 1 : APPROUVE** la révision du projet d'établissement 2025-2033 intégrant les documents susmentionnés ;

✎ **ARTICLE 2 : APPROUVE** la charte éthique du Conservatoire à Rayonnement Communal ;

✎ **ARTICLE 3 : APPROUVE** le livret d'accueil et de suivi des élèves à besoins spécifiques.

**Le Secrétaire de Séance,
Conseiller Municipal**

Gaëtan RAOULT

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'Agglomération Val Parisis**

Marie-José BEAULANDE

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le : 18 JUN 2026	
Publiée le : 19 JUN 2026	
Exécutoire le : 19 JUN 2026	
☒ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☒ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ
☒ Karima BENTOUT DGA Ressources	☒ Lyliah SÉNÉCHAL Directeur Général des Services

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame la Maire d'Eaubonne (Hôtel de Ville - 1, rue d'Enghien - 95600 EAUBONNE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours pour excès de pouvoir peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4, Boulevard de l'Hautill, 95027 CERGY-PONTOISE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a préalablement été déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration. Le Tribunal Administratif compétent peut être saisi par l'application de l'article L. 411 du Code de l'accès à l'information, accessible à l'adresse www.telerecours.fr.

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire